



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 21 juin 2023

### JOURNÉE NATIONALE DE LA RESILIENCE – LANCEMENT DE L'APPEL A PROJET 2023

Depuis 2009, le 13 octobre a été désigné par l'Assemblée générale des Nations Unies comme date de commémoration de la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe. L'objectif de cette journée est de sensibiliser les publics aux mesures qui permettent de réduire leur exposition au risque en cas de catastrophe naturelle ou technologique.

Le Gouvernement a choisi de s'inscrire dans cette démarche en instaurant en France une journée nationale de la résilience face aux risques naturels et technologiques.

Lors de l'édition 2022, parmi les 31 dossiers labellisés dans la région Nouvelle-Aquitaine, la commune de Nieul-sur-Mer avait été désignée comme l'un des deux lauréats du prix national décerné par la Préfecture de région.

Le 13 octobre 2023 marquera la deuxième édition de la journée « Tous résilients face aux risques ».

Cet événement vise à préparer, informer et acculturer tous les citoyens aux risques qui les environnent avec pour objectifs de :

- Développer la culture sur les risques naturels et technologiques ;
- Se préparer à la survenance d'une catastrophe ;
- Développer la résilience collective face aux catastrophes.

L'appel à projet s'adresse à toute personne ou toute entité telles que : associations, collectivités territoriales, écoles, collèges, université, entreprises, établissement public ou particulier.

Vous souhaitez participer à cette journée en organisant un événement ? Inscrivez votre projet sur la plateforme « démarches simplifiées » jusqu'au lundi 02 octobre 2023 à 12h00 (heure de Paris) : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/journee-nationale-de-la-resilience-appel-a-projets>

Les informations et le règlement de l'appel à projet sont consultables sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/appel-projet-journee-nationale-resilience> et sur le site internet des services de l'État à l'adresse : [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

Pour toute information complémentaire, un référent départemental est à votre disposition et joignable par mail à : [pref-cabinet-prefet@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-cabinet-prefet@charente-maritime.gouv.fr)

#### Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)